

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2017

Le 09 octobre 2017 à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 octobre 2017

Présents Mmes, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER BOIZARD, DAST, GAUJOUR, HURE PELLET, ROUDET, TROUILLOUD, VERGUIN

Pouvoir : Mmes DALLES donne pouvoir à M. HURE, COATTRENEC donne pouvoir à M. BOIZARD

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI

Le compte rendu de la séance du 4 septembre 2017 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Roger TROUILLOUD - adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire ouvre la séance

Le mois d'octobre sera animé par de nombreuses manifestations. Certaines ont eu lieu et ont connu un grand succès : Le rallye gourmand, les foulées de Crossey d'autres sont à venir : le festival de la soupe et la fête de la St Denis et le Troc aux plantes

Monsieur le Maire rappelle que la Police municipale est en place depuis le 1^{er} septembre 2017.

Le congrès des Maires et des Adjoints de l'Isère aura lieu le 14 octobre 2017

Il signale que les bennes à verre débordent. Il demande aux Stéphanois de ne pas déposer leurs verres autour des bennes lorsque celles-ci sont pleines, de les ramener chez eux en attendant que le Pays Voironnais les ait vidées.

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 63/2017 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain Vte CALLIET/BOLNOT

Décision 64/2017 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain Vte Cst DONNIER/VALENTIN/VIAL BONHOMME

Décision 65/2017 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain Vte Cst BASSET/LEBORGNE-DELCROS

Décision 66/2017 : Renonciation au Droit de Préemption Urbain Vte GUERIN/DAVID

Décision 67/2017 : Renonciation Droit de Préemption Urbain - Vte ROUGEMONT/ROUX ET LONDOS

Décision 68/2017 : Renonciation Droit de Préemption Urbain - Vte CR INVESTIMMO/FOURNIER

Décision 69/2017 : Contrat de cession du spectacle les Diablogues

Décision 70/2017 : Convention d'occupation précaire de la grande salle du gymnase - Lycée La Martellière

Délibération N° 73/2017 :

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DE L'ISERE
AMENDES DE POLICE
TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE SECURITE
CHEMINEMENT PIETONS ET PASSERELLE BOIS SUR LA MORGE
RD 49 – ROUTE DE SAINT AUPRE**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : réalisation d'un cheminement piéton le long de la RD 49 au lieu-dit « les Vachonnes ».

L'objectif est de sécuriser le déplacement des piétons.

Le budget prévisionnel (coûts des missions annexes et des travaux) pour la réalisation de cette opération est estimé à 108 638,96 € HT soit 130 366,75 € TTC.

La mission de maîtrise d'œuvre est en cours de réalisation. Les travaux devraient être exécutés courant 2018.

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental, afin d'obtenir une subvention au titre des amendes de police pour le financement des travaux de création d'un chemin piétons, secteur RD 49 « pont des Vachonnes » ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 74/2017 :

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENT DU PAYS VOIRONNAIS
CONVENTION N°1184**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet relative aux droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu l'article 72 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit que les agents qui exercent leurs missions pour partie dans le service transféré sont mis à disposition de plein droit auprès de la collectivité concernée ;

Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en date du 26/01/2016 décidant le transfert de la compétence « lecture publique »

Vu la délibération n°16-345 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en date du 20 décembre 2016 fixant la liste des postes transférés et des postes mis à disposition

Vu l'avis favorable des comités techniques concernés

Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition d'un agent sur le grade d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe à compter du 01/01/2017 pour 5 h 25 par semaine

Le Conseil municipal, après lecture de la convention et délibération, par 18 voix pour,

APPROUVE la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du pays Voironnais sur le grade d'Assistant de conservation principal de 2^{ème} classe.

Délibération N° 75/2017

**CONVENTION DE FIN DE MISE A DISPOSITION D'AGENT DU PAYS VOIRONNAIS
CONVENTION N°1190**

Vu la convention n°2017 – 1184 en date du 17/08/2017 prévoyant la mise à disposition pour une partie de son temps d'un agent du Pays Voironnais,
Considérant que l'agent quitte le Pays Voironnais

Il est nécessaire de mettre fin à la mise à disposition de cet agent à compter du 01/09/2017 et pour cela d'établir une convention de fin de mise à disposition d'un agent
Le Conseil municipal, après lecture de la convention et délibération, par 18 voix pour,

APPROUVE la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de fin de mise à disposition d'un agent du Pays Voironnais.

Délibération N° 76/2017

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'AGENT DU PAYS VOIRONNAIS
CONVENTION N°1194**

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet relative aux droits et obligations des fonctionnaires
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.
Vu l'article 72 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République qui prévoit que les agents qui exercent leurs missions pour partie dans le service transféré sont mis à disposition de plein droit auprès de la collectivité concernée ;
Vu la délibération de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en date du 26/01/2016 décidant le transfert de la compétence « lecture publique »
Vu la délibération n°16-345 de la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais en date du 20 décembre 2016 fixant la liste des postes transférés et des postes mis à disposition
Vu l'avis favorable des comités techniques concernés

Il est nécessaire d'établir une convention de mise à disposition d'un agent sur le grade d'Assistant de conservation territorial à compter du 01/09/2017 pour 5 h 25 par semaine
Le Conseil municipal, après lecture de la convention et délibération, par 18 voix pour,

APPROUVE la convention

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du Pays Voironnais sur le grade d'Assistant de conservation territorial.

Délibération N° 77/2017

**CONVENTION AVEC LA PREFECTURE DE L'ISERE POUR LA TRANSMISSION PAR VOIE
ELECTRONIQUE DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Le 18 octobre 2012, la commune de Saint-Etienne de Crossey (suite à l'adoption de la délibération n° 44/2012 le 4 juin 2012) et la Préfecture de l'Isère ont signé une convention permettant la transmission par voie électronique de certains actes soumis au contrôle de légalité.

Cette convention est entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2012 et doit être renouvelée chaque année. Jusqu'à présent le renouvellement annuel de la convention était fait par un formulaire à compléter par la commune et à renvoyer à la Préfecture de l'Isère.

Afin de simplifier les procédures administratives et pour actualiser la convention, il est proposé la signature d'une nouvelle convention. Cette dernière sera désormais reconduite d'année en année par reconduction tacite. La nouvelle convention entrera en vigueur le 1^{er} novembre 2017.

Il est donné lecture du projet de convention.

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n°2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2131-1, L. 2131-2 ;

Vu le projet de convention organisant la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;

Considérant les avantages que représentent la transmission par voie électronique,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** la nouvelle convention organisant la transmission par voie électronique des actes soumis au contrôle de légalité ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer avec le Préfet de l'Isère la nouvelle convention ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ;
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibération N° 78/2017

SIGNATURE DE CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION D'UN MINIBUS AVEC LES ASSOCIATIONS

Considérant qu'il est nécessaire de signer des conventions avec les associations communales qui utilisent le minibus appartenant à la commune.

Considérant la nécessité de définir les modalités d'utilisation par chacune des associations de ce minibus ainsi que les droits et obligations de chacune des parties,

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer les conventions dont un modèle est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal, sur la base de ces éléments, après en avoir délibéré :

- Accepte la signature de chaque convention par Monsieur le Maire ainsi que tout document nécessaire au bon déroulement de ces mises à disposition.

La présente délibération est adoptée par 18 voix

Délibération N° 79/2017**CONVENTION AVEC AEJ
DE MISE A DISPOSITION D'ANIMATEURS POUR LE TEMPS PERISCOLAIRE**

Monsieur le Maire présente la convention avec l'association Animation Expression Jeunes (AEJ) de mise à disposition d'animateurs pour le temps périscolaire.

L'association AEJ met à disposition trois (3) animateurs chargés d'intervenir auprès des enfants durant le temps périscolaire.

La commune de Saint Etienne de Crossey met à disposition de ces animateurs l'ensemble des locaux de l'espace jeunes (restaurant scolaire/garderie) et les salles polyvalentes des écoles élémentaire et maternelle ainsi que la salle des fêtes en fonction des disponibilités de ces locaux.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à signer la convention avec l'association Animation Expression Jeunes (AEJ).

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré : par 18 voix.

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition avec AEJ.

Délibération N° 80/2017**SUBVENTION
ASSOCIATION FONDATION DE FRANCE « Solidarité suite aux passages des ouragans
IRMA et MARIA»**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE que suite aux différentes réunions de travail la question d'une aide financière pour la reconstruction dans les îles des caraïbes, touchées par les ouragans « Irma » puis « Maria » entre le 29 août et le 18 septembre derniers s'est posée.

La commune de Saint Etienne de Crossey, souhaite allouer une subvention à l'association « Fondation de France ».

Les élus de la commune souhaitent que cette aide soit affectée principalement à l'île de la Dominique fortement touchée par l'ouragan Maria.

PROPOSE au vote de l'assemblée d'allouer une subvention de 2 000 € à cette association.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte par 18 voix pour, d'allouer une subvention de 2000 € à l'association « Fondation de France » pour aider principalement l'île de la Dominique.
- Inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2017 cette somme.

Délibération N° 81/2017**SUBVENTION
ASSOCIATION « Les nouveaux jardins de la solidarité»**

Monsieur Jean-François GAUJOUR, rapporteur,

EXPOSE la demande faite par l'association « les nouveaux jardins de la solidarité », sollicitant une subvention. La commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît le travail d'insertion de personnes en difficultés assumé par l'association « les nouveaux jardins de la solidarité » sur son chantier d'insertion à Moirans où est pratiquée la culture de légumes Bio.

L'association a besoin de construire des bâtiments, d'acheter des serres et bungalows neufs ainsi que d'améliorer un hangar.

Ces travaux pourraient commencer début janvier 2018. C'est dans ce cadre que l'association a déposé un dossier de demande de subvention Leader qui devrait aboutir favorablement. Il faut savoir que pour 1€ de financement public le programme Leader en reverse 4 € à l'association.

PROPOSE au vote de l'assemblée d'allouer une subvention de 200 € à cette association.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal :

- Accepte par 18 voix pour, d'allouer une subvention de 200 € à l'association « les nouveaux jardins de la solidarité ».
- Inscrit à l'article 6574 du budget primitif 2017 cette somme.

Délibération N° 82/2017

VIREMENT DE CREDIT N°07/2017

Article 6574 « subventions »

La commune de Saint Etienne de Crossey, souhaite allouer une subvention à l'association « Fondation de France », pour aider au financement des travaux nécessaires à un retour à la normale ou pour aider à la gestion du quotidien sur l'île de la Dominique fortement touchée par l'ouragan Maria.

Après discussion il est proposé une aide de 2 000 Euros.

La commune de Saint Etienne de Crossey souhaite aider l'association « les nouveaux jardins de la solidarité » en lui allouant une subvention pour l'aider dans son chantier d'insertion de personnes en difficulté.

Après discussion il est proposé une aide de 200 Euros.

PROPOSE : Que les crédits inscrits au budget primitif 2017 soient modifiés ainsi :

		DEPENSES	
Articles	Intitulé	Diminution de crédits	Augmentation de Crédits
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
6574	Subventions		2200,00
022	Dépenses imprévues	- 2200,00	
Total section		- 2200,00	2200,00

Après avoir entendu et délibéré le Conseil municipal accepte par 18 voix pour, la modification des crédits inscrits au budget primitif 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

Délibération N° 83/2017**RAPPORT SEMCODA**

Monsieur le Maire rappelle que les 207 communes actionnaires de la SEMCODA ne pouvant être membre du conseil d'Administration, l'assemblée spéciale des communes actionnaires élit ses représentants au Conseil parmi les délégués représentant les communes

Il rappelle que la commune de Saint Etienne de Crossey possède 318 actions de la SEMCODA pour une valeur nominale de 44 € chacune.

Au 31 décembre 2016 les capitaux publics des 207 communes actionnaires et du département de l'Ain représentent environ 64 % du capital de la SEMCODA

L'article L.1524.5 et notamment l'alinéa 14 du code Général des Collectivités Territoriales rappelle que « les organes délibérants des Collectivités Territoriales et de leur groupements d'actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an et qui porte notamment sur les modifications des statuts qui ont pu être apportées par la Société d'Economie Mixte ».

Cette délibération peut émettre un avis sur l'exercice écoulé, des vœux pour les exercices futurs et éventuellement, donner quitus pour la période expirée.

Cette délibération est insusceptible de recours.

Après lecture du projet de rapport présentant une synthèse du rapport de gestion.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner son avis et de donner quitus à la SEMCODA du bilan exposé.

Le Conseil municipal, après délibération, par 18 voix pour,

N'a pas d'observation à formuler et donne acte du rapport de la SEMCODA.

QUESTIONS DIVERSES**POINT COMMISSIONS :****Finances et sports:**

La réunion pour l'utilisation du gymnase le week end et pendant les vacances a eu lieu, Madame Katan précise que le gymnase sera fermé une semaine pendant les petites vacances, l'autre semaine étant réservée aux stages et aux entraînements des sportifs étant engagés en compétition officielle.

Monsieur Verguin signale que les travaux d'éclairage des courts de tennis n°1 et 2 seront programmés en 2018. Une demande de subvention doit être faite auparavant.

Monsieur Trouilloud signale que lors de sa prochaine réunion, la commission finances et sport recevra le AS. Crossey football qui a fait des demandes diverses.

Prochaine commission le 17 octobre 2017.

Urbanisme :

Madame Marrant fait le compte rendu de la commission de septembre.

L'enquête publique pour la modification du PLU pourrait se faire d'ici la fin de l'année.

Les démarches pour la vente d'une partie de la parcelle C 504 sur laquelle se trouve le local poubelle jouxtant la « Maison Burriat » sont en cours.

Madame Marrant fait ensuite le compte rendu du Comité de Pilotage du PLH du Pays Voironnais. Un diagnostic a été rendu avec 7 enjeux notifiés :

- Attractivité résidentielle à retrouver en valorisant les atouts du territoire pour pallier à la diminution démographique sur le territoire
- Poursuivre les efforts de réhabilitation du parc existant.
- Soutenir l'adaptation des logements pour permettre le maintien à domicile, favoriser des environnements propices au vieillissement (accessibilité espaces publics, services, associations etc). Développer une nouvelle formule d'habitat spécifique (résidence avec services etc).
- Renforcer l'offre abordable, qualitative et diversifiée. Consolider la production sociale sur les pôles équipés et desservis, et de façon plus ciblée sur les petites communes (cœur de village). Mettre en adéquation l'offre privée avec les possibilités économiques des ménages modestes.
- Produire une offre accessible et diversifiée pour les jeunes

- Confirmer la dynamique engagée concernant la construction de logements Recentrer le développement sur les pôles, accompagner les opérations de cœur de village, limiter la périurbanisation.
- Rendre attractives des petites communes pour les opérateurs privés et publics avec la maîtrise du foncier et l'utilisation de l'EPFL.

Une réunion du comité des Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour l'Etang Dauphin aura lieu le 25 octobre 2017 à 18 h

Madame Marrant poursuit avec la Stratégie Locale de la Gestion des Risques d'Inondation (SLGRI). Ce document permet de poser un diagnostic en matière de risques d'inondation. Ce document devra être intégré au PLU. Le PPRi de la Morge en aval sera révisé, le but est d'assurer la sécurité des biens et des personnes et permettre aux collectivités de diagnostiquer les risques, Madame Marrant signale que les tarifs des aires des gens du voyage sur l'ensemble du territoire seront harmonisés, ce qui n'est pas le cas actuellement. Augmentation de la caution de 120 à 200 € soit 1 mois de loyer Prochaine commission le 23 octobre 2017.

Travaux :

Les études en cours sont les suivantes :

L'étude des sols pour la passerelle et le cheminement piéton des Vachonnes.

Le bureau d'étude Verdi poursuit son travail sur le centre Bourg en vue d'un appel d'offre pour les travaux début 2018.

Les offres pour les démolitions de l'ancienne boulangerie et de la maison Bonin sont en cours d'analyse.

Les travaux en cours sont les suivants :

Le puits perdu au terrain de boules.

Installation de murets de protection au Perrin.

Changement de la pompe de la fontaine par l'entreprise Botta.

Des balises seront installées au Montagnier.

Pour le giratoire de chartreuse, tout est calé avec l'entreprise.

Une réunion sera organisée avec le diocèse, la commune et l'entreprise chargée des travaux du chauffage de l'église.

Mardi 10 octobre aura lieu une réunion de la Commission d'Appel d'Offre (CAO) pour l'ouverture des plis concernant : la mise en place de glissières de sécurité et la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la réparation du tablier du pont des moulins.

Une réunion se tiendra le 26 octobre concernant le ruisseau du Sceyx.

Prochaine commission : le 26 octobre 2017.

Vie du village

Le rallye gourmand du comité de Jumelage a connu une belle affluence 200 personnes ont participées.

Un bilan a été fait sur le matériel existant pour les illuminations de Noël. Des acquisitions pourront être faites pour illuminer la place du puits partagé, une partie de la façade de l'église. La place de la Marmotte pourra être décorée avec un sapin et contact sera pris avec les commerçants pour essayer d'unifier les décorations des vitrines. Les illuminations débiteront juste avant le marché de Noël et seront éteintes début janvier.

Madame Montéreal a rencontré une personne du Pays Voironnais pour étudier la possibilité d'avoir une subvention du programme Leader pour les Estivales.

Monsieur Armand présente brièvement le projet du Conseil Municipal des Jeunes qui se fera dans un premier temps avec les CM1 et les CM2.

Madame Montéreal rappelle que le Pays Voironnais dispose encore d'une somme pour l'aide aux transports des scolaires dans les musées du Territoire.

Prochaine commission : le 17 octobre 2017.

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin a assisté à l'assemblée générale du Sou des Ecole qui est une association dynamique apportant une aide financière importante aux écoles. C'est également une association qui organise des manifestations parmi les plus importantes de la communes, notamment le cross, avec 960 participants cette année, et le marché de Noël.

Des élus et des agents ont mangé au restaurant scolaire et ont pu apprécier la qualité du repas servi par le nouveau prestataire Vercors restauration.

Le 16 octobre la nouvelle animatrice du Relais des Assistants Maternels rencontrera les élus.

Un questionnaire sur les rythmes scolaires et les TAP sera distribué aux parents.

Une réunion du CCAS aura lieu le 19 octobre.

Une première réunion de la commission festivité a eu lieu et le 18 octobre les membres de la commission feront une mise sous plis des invitations au repas pour les plus de 70 ans.

Au cours de la semaine du goût aura lieu le festival de la soupe. Cette année 19 soupes vont être dégustées. Cette semaine trouvera sa conclusion avec la fête de la St Denis, dimanche 15 octobre au Paris.
La ludothèque a été lancée le 30 septembre.
Prochaine commission festivité le 24 octobre 2017.

Clôture de la séance à 22 h 30

<p>LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 6 NOVEMBRE 2017 A 20H30 DANS LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>

Affiché le 19 octobre 2016